

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 30 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON
Raymond BESCO à Denis GUYARD
Charles RENARD à Laurence RENARD
Nicolas LARGESSE à Chrystèle GUILLARD
Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'aide financière que propose le Conseil Départemental pour la réalisation d'aménagements pour les transports en commun améliorant la sécurité des usagers,

CONSIDÉRANT que la commune de Magny-les-Hameaux a la volonté de faire l'acquisition de deux abris bus qui seront implantés dans les hameaux de Brouessy et Villeneuve sur la ligne de transport scolaire,

CONSIDÉRANT que ces aménagements de nature à sécuriser les déplacements des enfants scolarisés, permettront également d'améliorer leur confort. Ainsi, les conditions d'attente des scolaires seront plus favorables car ces derniers pourront se mettre à l'abri des intempéries,

CONSIDÉRANT que la commune de Magny-les-Hameaux souhaite demander auprès du Conseil Départemental la subvention concernée par ce projet,

CONSIDÉRANT que la commune de Magny-les-Hameaux s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

Objet :

**Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de solliciter
une subvention auprès du
Conseil Départemental au titre
de la réalisation
d'aménagements pour les
transports en commun
améliorant la sécurité des
usagers et notamment
l'implantation d'abris bus**

CONSIDÉRANT que la commune de Magny-les-Hameaux s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2024, une subvention au titre de la réalisation d'aménagements pour les transports en commun améliorant la sécurité des usagers et notamment l'implantation d'abris bus, d'un montant de 12 943.60 € HT.
- **Article 2 : S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- **Article 3 : S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **02 OCT. 2024**

Certifiée exécutoire le : **02 OCT. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC